



Compte rendu de la réunion de la commission d'évaluation des charges et ressources transférées (CLECRT) du département du Bas-Rhin vers l'Eurométropole de Strasbourg conformément aux dispositions de l'article 133 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation du territoire de la République

Tenue le jeudi 27 octobre 2016 à 16 heures au siège de l'Eurométropole de Strasbourg

Membres de la Commission présents :

Au titre du département du Bas-Rhin :

- M. Frédéric Bierry, président du conseil départemental,
- M. Rémi Bertrand, vice-président,
- M. Jean-Philippe Maurer, vice-président du conseil départemental.

Au titre de l'Eurométropole de Strasbourg :

- Mme Caroline Barrière, vice-présidente,
- M. Eric Amiet, vice-président,
- M. Olivier Bitz, conseiller métropolitain

Membres de la commission excusés :

- M. Bernard Fischer, premier vice-président, avec pouvoir donné à M. Rémi Bertrand

Mme Marie-Dominique Dreysse, conseiller métropolitain.

Président de la commission : M. Dominique Roguez, président de la chambre régionale des comptes d'Alsace, Champagne-Ardenne, Lorraine

Assistaient à la réunion :

Au titre du département :

- M. Christophe Garnier, directeur général des services,
- Mme Delphine Joly, adjointe au directeur général des services,
- M. Guillaume Kleinpeter, adjoint au directeur général des services,
- M. Jonathan Bisot-Lefebvre, coordinateur des ressources, directeur des finances et de la commande publique

Au titre de la métropole :

- M. Pierre Laplane, directeur général des services
- M. Serge Foresti, directeur général adjoint
- M. Guy Chevanne, Chef de la Mission intercommunalité
- Mme Marion Spegt, directrice adjointe de la direction des finances et de la programmation

Le président Roguez ouvre la séance et constate que le quorum est atteint ; le procès-verbal de la réunion du 26 mai 2016, qui a été adressé préalablement aux membres de la commission, ne suscite pas d'observation et est adopté en l'état.

Le comité adopte à l'unanimité le montant de la dotation de compensation due à l'Eurométropole de Strasbourg par le Département du Bas-Rhin au titre des transferts de compétence qui s'établit à **la somme annuelle de 11 067 993,62 €**, répartie comme suit :

Charges nettes :

Voirie :	3 054 194,06 €
Fonds d'aide aux jeunes :	344 258,16 €
Fonds de solidarité logement :	2 028 073,04 €
Prévention spécialisée :	4 118 444,90 €
Charges indirectes :	134 635,87 €
Charges de personnel :	1 388 387,59 €

Les méthodes de calcul et les périodes de référence ont été adoptées lors de la réunion du 26 mai, les périmètres et le détail du calcul sont précisés dans le document de synthèse élaboré par les services et examiné en commission et joint au présent compte rendu.

Cette dotation devra être revue par une nouvelle commission à créer pour tenir compte de l'incidence de l'intégration à l'Eurométropole des communes membres de la Communauté de communes des Châteaux.

En conclusion, le président Roguez remercie l'ensemble des participants pour la qualité des débats et la conclusion de cet accord.

Fait à Metz, le 1 décembre 2016
Le président de la chambre régionale des comptes
d'Alsace, Champagne-Ardenne, Lorraine.

Dominique ROGUEZ